

Accompagner au lieu de stigmatiser!

Des prestations complémentaires au lieu de l'aide sociale pour les chômeurs plus âgés



OUI **Projet populaire pour une aide sociale efficace**

Conférence de presse du comité « Pour une aide sociale efficace »

PROJET POPULAIRE POUR UNE AIDE SOCIALE EFFICACE

Judi, 25 avril 2019, 10 – 11 heures, Rathaus à Berne, salle n° 5

Participeront à la conférence de presse :

Margrit Junker Burkhard, députée au Grand Conseil, vice-présidente du PS du canton de Berne
Andrea de Meuron, députée au Grand Conseil, présidente du groupe Les Verts
Stéphane Beuchat, co-secrétaire général d'AvenirSocial
Barbara Streit-Stettler, députée au Grand Conseil PEV
Thomas Näf, président de KABBA, Comité des chômeurs et victimes de la pauvreté

Comité « Pour une aide sociale efficace »

PS du canton de Berne | Les Verts du canton de Berne | PEV du canton de Berne | AvenirSocial | KABBA | La Gauche Berne | Angestellte Bern | Attac | PDC du canton de Berne | Organisation faïtière des institutions sociales Bienne et région OIS | Juristes démocrates de Berne | GAP | Union syndicale du canton de Berne | GMS | Ja! | JS | Jeunes Verts | Jeune PEV | Comité Stop aux coupes | Kriso | Netzwerk Soziokultur Bern | PST | Eglises réformées Berne-Jura-Soleure | Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht | Unia | Verkehr | SSP | ASMAC

Margrit Junker Burkhard, députée au Grand Conseil, vice-présidente du PS du canton de Berne

Seule la version orale fait foi.

Mot d'accueil et présentation

Le Grand Conseil a débattu du projet populaire lors de sa session de novembre et l'a déclaré valide. Mais la présentation du Conseil-exécutif a été fortement critiquée, car les estimations de coûts ne concordaient pas avec les chiffres utilisés pour les calculer. Ces chiffres ont été remis en question par plusieurs députés, dont même des opposants au projet populaire, malheureusement sans aucun effet correctif de la part du conseiller d'État Schnegg. Le Grand Conseil a donc chargé la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) de les faire vérifier par des experts indépendants pour que les informations présentées dans le texte de la votation soient correctes. Le risque que le vote soit contesté était par trop important. Le rapport du bureau Bass a confirmé le bien-fondé des critiques : sous le point « Soutien des chômeurs âgés selon les directives PC », le conseiller d'État s'est trompé de 150 millions ! Il semblerait qu'il ait tenté d'influencer la votation en grossissant les coûts supplémentaires. Le message pour la votation présente désormais les chiffres corrects.

Les directives CSIAS sont reconnues dans toute la Suisse, le canton de Berne doit continuer à les appliquer. Il est inadmissible que ce grand canton se dérobe à ses obligations, envoyant par là un feu vert à ceux qui voudraient l'imiter. C'est le meilleur outil de calcul de l'aide sociale que nous ayons ; pour éviter « le tourisme social » et la « chasse aux pauvres », il est impératif que l'aide sociale soit octroyée selon les mêmes directives dans toute la Suisse. Les coupes et les sanctions prévues dans la révision de la LASoc ne permettront plus aux bénéficiaires de vivre dignement, encore moins de participer à la vie sociale. Les enfants, qui représentent pas moins d'un tiers des bénéficiaires, seront les premiers touchés. Or ce n'est pas de leur faute s'ils vivent de l'aide sociale et doivent déjà aujourd'hui se passer d'un tas de choses tenues pour acquises par leurs camarades de classe. Sans le projet populaire, les choses vont encore empirer dramatiquement.

On oublie souvent que des sanctions sont déjà prévues (selon les directives CSIAS) – les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne respectent pas les règles et les exigences voient leurs prestations réduites. Pas besoin d'une nouvelle loi pour cela.

Le conseiller d'État Schnegg a souligné à plusieurs reprises qu'il y a des familles qui ont moins d'argent à disposition que certains bénéficiaires de l'aide sociale. Si c'est le cas, cela signifie que ces personnes vivent en dessous du minimum vital, et ce malgré le fait qu'elles travaillent à plein temps. La solution à ce problème n'est pas de réduire l'aide sociale, mais au contraire d'augmenter les salaires insuffisants pour vivre. Le conseiller d'État Schnegg pourrait peut-être aborder ce point dans ses négociations avec les représentants de l'économie.

Andrea de Meuron, députée au Grand Conseil, présidente du groupe Les Verts

Seule la version orale fait foi.

La situation économique est bonne, le nombre de chômeurs diminue. Actuellement, le taux de chômage est de 2,5 %, du jamais vu depuis dix ans. Mais il ne faut pas se leurrer : tout n'est pas rose. Ce progrès ne semble pas concerner les personnes âgées de plus de 50 ans, surreprésentées parmi les chômeurs.

Selon le SECO, retrouver un poste après un licenciement se révèle plus difficile pour cette catégorie d'âge que pour les jeunes. Ces personnes sont donc plus exposées au risque de se retrouver au chômage de longue durée et d'arriver en fin de droits. Du point de vue des Verts, dire que les bénéficiaires âgés de l'aide sociale n'ont qu'à faire un peu plus d'efforts pour retrouver un emploi relève du pur cynisme.

C'est exactement la position représentée par les partisans de la nouvelle loi sur l'aide sociale, ce qui est méconnaître la réalité. Un tiers des chômeurs âgés en fin de droit ne retrouve plus de travail, les autres se débrouillent avec des jobs à temps partiel ou des emplois précaires. Demandez aux demandeurs d'emploi âgés de votre entourage combien de candidatures ils ont posé, et si le marché du travail compte sur eux.

Les chômeurs âgés en fin de droit n'ont guère de chance de reprendre pied dans le monde du travail ; le piège de la pauvreté menace de se refermer sur eux pour le reste de leur vie : en effet, l'aide sociale n'entre en matière que lorsque la fortune n'est plus que de 4'000 francs. Le monde professionnel change, les exigences augmentent, et les personnes qui ont trimé toute leur vie ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel de notre société en mutation rapide.

L'aide sociale est une assurance populaire pour tous les risques qui ne sont pas couverts par nos assurances sociales. Mais le nombre de risques augmente : il y a plus de personnes handicapées qui n'ont pas droit à l'Al, plus de divorcés et plus de parents seuls, plus de migrants et plus de chômeurs de longue durée. A elle seule, l'aide sociale n'est pas en mesure de supporter tous ces risques supplémentaires, et les coûts pour les communes sont trop élevés.

Le projet populaire prend en compte ce changement de paradigme et propose une solution, et pas uniquement pour les demandeurs d'emploi âgés. L'article 31a incite efficacement les chômeurs âgés à rester le plus longtemps possible au service de l'emploi (par le biais de l'ORP) et à ne pas perdre le lien avec le marché du travail. L'accès à l'aide selon les dispositions des prestations complémentaires est notamment conditionné par le fait que la personne soit dans le besoin au sens de la loi sur l'aide sociale, qu'elle ait perdu son emploi après avoir atteint ses 55 ans et qu'elle soit prête à accepter un emploi convenable. De plus, il faut avoir travaillé et cotisé à l'assurance-chômage pendant au moins 20 ans, ce qui permet d'exclure la migration incontrôlée dans le système de sécurité sociale.

La personne qui a travaillé plusieurs décennies à plein temps recevra 4'100 francs par mois, soit 900 francs de plus qu'à l'aide sociale, ce qui permet de vivre décemment. Ainsi traitées avec dignité, ces personnes ne seront pas immanquablement précipitées dans la pauvreté dans leurs vieux jours pour avoir dû dépenser toute leur fortune avant l'âge de la retraite.

De plus, avec cette solution le canton de Berne pourra montrer la voie vers une réforme sociale conséquente au niveau national qui recèle un potentiel d'économies pour les cantons et les communes. Si la Confédération prenait en charge ces dépenses, elle aurait à injecter 100 millions dans

les PC. Afin de mettre ce montant en perspective avec les coûts totaux, rappelons que l'aide sociale et les PC coûtent 7,7 milliards par an en tout. Cette solution permettrait aux cantons et aux communes d'économiser 75 millions en frais d'assistance.

La population bernoise a la chance de pouvoir accepter une loi sur l'aide sociale moderne, qui s'attaque à la cause de la pauvreté, protège les personnes âgées touchées par la pauvreté en les rendant capables de retrouver leur autonomie financière.

C'est pourquoi les Verts s'engageront de toutes leurs forces pour que le projet populaire passe la rampe et pour une aide sociale efficace. Pour une loi sur l'aide sociale qui soit digne de notre Suisse, de notre société, et qui prenne en considération la mutation du monde du travail tout comme les finances du canton, et qui respecte le principe constitutionnel selon lequel « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».

Stéphane Beuchat, co-secrétaire général d'AvenirSocial

Seule la version orale fait foi.

C'est en ma qualité de co-secrétaire général d'AvenirSocial, l'association professionnelle du travail social, et de représentant des professionnels de l'aide sociale, à savoir les travailleuses et travailleurs sociaux, que je m'adresse à vous. La pauvreté est un fait, qui ne se résoudra pas à coup d'économies. La pauvreté ne doit et ne peut être maîtrisée qu'en prenant des mesures ciblées. Au lieu d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à s'intégrer sur le marché du travail, la révision de la loi décidée par le Grand Conseil les sanctionne. Les coupes ont pour seul effet de ne pas couvrir les besoins vitaux des personnes concernées.

Une collaboration plus étroite avec les milieux économiques est cruciale pour permettre aux personnes qui bénéficient d'une aide de s'intégrer avec succès sur le marché du travail. À cet égard, le nouvel article 72 de la LASoc défini par le Grand Conseil concernant l'intégration professionnelle et les offres d'emploi est important ; il est repris tel quel dans le projet populaire. Mais ce que le marché du travail recherche avant tout, ce sont des travailleurs qualifiés ; le nombre d'emplois non qualifiés recule. Pour être efficace et durable, la réinsertion professionnelle implique inmanquablement formation et qualification, raison pour laquelle le projet populaire inscrit cette thématique dans un nouvel article qui vise à garantir que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent réintégrer le marché du travail grâce à des offres adaptées aux besoins dans le domaine de l'encouragement au développement des compétences de base et de la qualification professionnelle. Cette aide permettra de réduire les coûts de l'aide sociale, même si on sait que seule une petite minorité des personnes à l'aide sociale peuvent bénéficier de mesures de qualification : un tiers d'entre elles sont effet des enfants. Parmi les adultes, un tiers travaille, mais ne gagne pas suffisamment, un deuxième tiers ne peut pas travailler parce que devant s'occuper des enfants ou pour des raisons de santé, et le dernier tiers aimerait bien travailler, mais ne trouve pas d'emploi malgré tous leurs efforts.

Malgré cela, il nous semble indispensable que par ce nouvel article le canton soit obligé de proposer une offre adaptée aux besoins pour encourager l'acquisition des compétences de base requises sur le marché du travail et permettre ainsi au plus grand nombre de se former grâce à des programmes à bas seuil. Ces programmes doivent être conçus de manière à pouvoir être rattachés au système de formation professionnelle et à faciliter une formation professionnelle ultérieure. Le projet populaire propose ainsi des mesures préventives concrètes et prévient l'indigence.

Ces offres constituent un investissement social qui se justifie. Même si ces mesures de qualification ne permettent de réduire le recours à l'aide sociale que de six mois en moyenne, le coût financier en vaut la peine. En réduisant la durée de l'aide, elles génèrent des économies considérables. À ce titre, le projet populaire est plus efficace, plus durable, plus économique et plus social que le projet du Grand Conseil. Un État qui prend soin des plus pauvres fait bien plus que simplement veiller à ce qu'ils puissent vivre dignement ; ce faisant, il garantit aussi la stabilité et la sécurité de la société dans son ensemble. AvenirSocial est convaincue que la pauvreté ne se résoudra pas à coup d'économies. En tant qu'association professionnelle du travail social, nous mettons tout en œuvre dans le cadre de notre campagne pour que le projet populaire trouve une majorité.

Barbara Streit-Stettler, députée PEV au Grand Conseil

Seule la version orale fait foi.

- Le PEV du canton de Berne fait partie de ce comité car nous entendons soutenir les personnes pour qui seul un lobby faible se bat, pour autant qu'il en existe un. Actuellement, il s'agit des bénéficiaires de l'aide sociale. Ces derniers sont généralement soupçonnés de se prélasser aux dépens de l'État, de ne pas vouloir travailler et de vivre à ses crochets, contrairement à la population active « normale ».
- Si nous jetons un coup d'œil dans les coulisses de l'aide sociale, un tout autre monde s'ouvre à nous : près d'un tiers des personnes à l'aide sociale travaillent au moins à temps partiel, mais leur revenu n'est pas suffisant pour vivre. Nombre d'entre elles ont été touchées par un coup du sort : divorce, migration, accident ou maladie. Les rentiers AI ont diminué, mais cela ne signifie pas qu'il y ait moins de malades : certaines personnes sont tout simplement tombées à l'aide sociale.
- Ce n'est donc pas étonnant que les Églises nationales et les communautés juives se soient cette fois-ci engagées dans ce combat politique pour soutenir le projet populaire. Les services sociaux de l'Église aussi voient bien qu'une réduction supplémentaire du forfait d'entretien ne ramènera personne sur le marché du travail primaire, et ne créera pas de nouveaux emplois pour les personnes peu qualifiées. Selon eux : « L'aide sociale constitue le dernier filet de sécurité sociale, elle ne doit pas être remise en question. »
- Le PEV s'oppose au projet du Grand Conseil relatif à la loi sur l'aide sociale. Il est le résultat d'une réflexion à courte échéance. Oui, on économise quelques millions et on fait baisser le taux d'aide sociale sur le court terme, mais qu'en est-il sur le long terme ? Pour les générations à venir ? Tous les entrepreneurs le savent : il faut d'abord investir, et donc semer, avant de pouvoir récolter.
- Il ne s'agit par exemple pas de savoir si les bénéficiaires de l'aide sociale ont encore suffisamment à manger une fois le forfait d'entretien réduit. Il s'agit de savoir s'ils peuvent ou non encore participer à la société. Ainsi, les défenseurs du projet du Grand Conseil disent que le montant du forfait d'entretien actuel inclut une somme trop importante pour les médias électroniques. Or ce type de média à tout à voir avec la participation à la société, sans parler du fait qu'on ne peut pas demander aux gens de s'intégrer sur le marché du travail primaire s'ils n'y ont pas accès.

Le PEV aussi souhaite que l'aide sociale ne soit pas distribuée selon le principe de l'arrosoir, mais qu'elle soutienne ceux qui en ont vraiment besoin. C'était déjà la préoccupation du réformateur Zwingli il y a 500 ans lorsqu'il jeta les premières bases de l'aide sociale. Il instaura la première soupe populaire pour les nécessiteux ; parallèlement, il interdit la mendicité, car il avait observé que c'était les mendiants qui arrivaient le mieux à faire vibrer la corde sensible qui recevaient le plus d'argent. Le PEV continue à suivre les traces de Zwingli : nous voulons soutenir ceux qui en ont vraiment besoin, et ce durablement. Nous voulons mener une politique des générations et non une politique qui s'apparente à un emplâtre sur une jambe de bois.

Thomas Näf, président de KABBA, Comité des chômeurs et victimes de la pauvreté

Seule la version orale fait foi.

Avec le slogan « rendre le travail financièrement attrayant », les défenseurs des coupes dans l'aide sociale affirment que les bénéficiaires ne veulent plus travailler à cause du niveau trop élevé des prestations, insinuant par-là que ce sont des oisifs ou plus grave encore, des fainéants. En fait, la majeure partie d'entre eux veut travailler, mais ne trouve pas de travail malgré tous leurs efforts. Alors pourquoi vouloir abaisser ce prétendu hamac social ?

En coupant dans l'aide sociale, ils entendent les inciter à accepter même les emplois mal payés, fidèles à la devise qui veut que l'important c'est de travailler même si le salaire ne permet pas de vivre. C'est exactement l'inverse que requiert la réinsertion sur le marché du travail primaire, soit de veiller à la qualité du retour à l'emploi et de favoriser les emplois sûrs et bien rémunérés.

Ces fausses incitations ne favorisent que le travail précaire et instable, accroissant le risque de retomber à l'aide sociale. Chaque fois qu'un poste vacant est pourvu, le rapport de force est artificiellement modifié en faveur de l'employeur en raison des faibles prétentions de salaire des bénéficiaires de l'aide sociale. 79 francs de moins d'aide, ce sont aussi 79 francs de moins sur les salaires les plus bas.

Ce n'est pas le niveau élevé des prestations de l'aide sociale qui est un scandale, mais les bas salaires. Quelqu'un qui travaille à plein temps doit gagner un salaire suffisant pour vivre sans avoir à dépendre de l'aide sociale. Seuls des salaires décents permettent d'éviter la pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Il convient de financer la formation et la reconversion professionnelles. La disposition selon laquelle la formation continue ne doit se baser que sur la profession apprise et ne pas constituer un avantage par rapport à la dernière formation exclut toute aide utile.

Les personnes de plus de 55 ans ont peu de chance sur le marché du travail primaire suisse. Elles ont du mal à trouver un nouveau travail, sont menacées par le chômage de longue durée, puis par l'aide sociale jusqu'à l'âge de la retraite.

C'est humiliant pour les personnes au bénéfice d'une riche expérience professionnelle de ne plus trouver d'emploi malgré leurs efforts. C'est humiliant de ne plus pouvoir vivre de son propre travail. Et il est encore plus humiliant de demander l'aide des services sociaux. C'est pourquoi nous demandons les prestations complémentaires au lieu de l'aide sociale pour les personnes de plus de 55 ans.

Mais les prestations complémentaires ne suffisent pas ! Il est également nécessaire de renforcer la protection contre le licenciement, de prolonger les jours d'indemnisation de l'assurance chômage et d'interdire la discrimination fondée sur l'âge.

Lutter contre le chômage en réduisant l'aide sociale, c'est comme essayer de faire une omelette sans casser d'œufs.

PROJET POPULAIRE RELATIF À LA LOI SUR L'AIDE SOCIALE

POUR UNE AIDE SOCIALE EFFICACE !

Les citoyens et citoyennes du canton de Berne signataires demandent, conformément à l'article 63 de la Constitution du canton de Berne et à l'article 133ss de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, que la décision du Grand Conseil du canton de Berne du 29 mars 2018 concernant la loi sur l'aide sociale, publiée dans la Feuille officielle du 18 avril 2018, soit confronter avec le projet populaire suivant :

Titre et préambule et les articles 23 al. 1-4, 23a (nouv.) – 23d (nouv.), titre après titre 3.3 (nouv.), 30 al. 1-2, titre après art. 30 (nouv.), 31g (nouv.), 34 al. 1-5, 34a (nouv.), 36 al. 1-2, 36a (nouv.), 37 al. 2, 42 al. 1, 46a al. 1, 46b al. 2a (nouv.), 54, 54a (nouv.), titre après art. 55 (nouv.), 57a (nouv.) – 57d (nouv.), 72 al. 1a (nouv.), 72a (nouv.), 109b al. 1, 109d al. 1 conformément à la décision du Grand Conseil du canton de Berne du 29 mars 2018, publiée dans la Feuille officielle du canton de Berne n° 16 du 18 avril 2018 et publiée comme affaires soumises au référendum sur www.be.ch/referendums.

Biffer les articles 31b (nouveau) – 31f (nouveau).

Art. 31 (nouveau) – Calcul

1 L'aide matérielle est déterminée par les normes actuelles de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (normes CSIAS). L'art. 31a est réservé.

2 L'ordonnance règle le supplément d'intégration et la franchise sur le revenu à l'intérieur de la fourchette des normes CSIAS.

Art. 31a (nouveau) – Aide sociale pour les chômeurs plus âgés

1 Les personnes qui perdent leur emploi après 55 ans révolus sont soutenus selon les modes de calcul prévus par la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC, RS 831.30) lorsqu'elles

- a. sont dans le besoin au sens de la présente loi et que leur fortune est inférieure à la franchise fixée par la LPC;
- b. ne touchent plus d'indemnités de l'assurance-chômage;
- c. ont cotisé à l'assurance-chômage pendant 20 ans au moins au moment de l'ouverture du délai-cadre d'indemnisation;
- d. sont domiciliées dans le canton de Berne depuis deux ans au moins;
- e. sont inscrites auprès de l'office régional de placement compétent et qu'elles sont disposées à accepter un nouvel emploi convenable.

2 Sont considérées comme années de cotisation les périodes pendant lesquelles la personne a cotisé à l'assurance-chômage en qualité de travailleur ou de travailleuse ou pendant lesquelles des bonifications pour tâches éducatives ou pour tâches d'assistance selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10) peuvent lui être attribuées.

3 Les dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI, RS 837.0) s'appliquent pour déterminer si un emploi doit être considéré comme convenable.

4 Le Conseil-exécutif règle les modalités de détail de la perception des prestations.

Art. 72b (nouveau) – Formation et qualification

1 Les Directions de la santé et de la prévoyance sociale et de l'instruction publique proposent des offres adaptées aux besoins dans le domaine de l'encouragement au développement des compétences de base et de la qualification professionnelle.

2 Ces offres sont coordonnées avec celles des autorités responsables du marché du travail. L'aide sociale participe aux frais qui en découlent dans la mesure où ceux-ci ne sont pas pris en charge par des bourses, des assurances sociales ou d'autres institutions.

3 Les offres en matière de qualification professionnelle doivent favoriser une réinsertion rapide dans le marché du travail et faciliter une formation professionnelle de base.

4 Les personnes soutenues peuvent être contraintes à participer aux cours relevant des offres prévues par l'alinéa 1.

5 Les offres s'adressent également aux personnes menacées de pauvreté même si elles ne sont pas encore au bénéfice de l'aide sociale.

PROJET POPULAIRE POUR UNE AIDE SOCIALE EFFICACE

LES ARGUMENTS

Il est prévu une baisse de 8 % de l'aide sociale dans le canton de Berne. Ces économies vont avoir de lourdes conséquences pour les personnes concernées. Les sommes allouées suffiront à peine à vivre. Une famille de quatre personnes ne disposera par exemple plus que de cinq francs par jour et par personne pour l'alimentation. Les coupes décidées par le Grand Conseil toucheront surtout les enfants et les jeunes, qui représentent un tiers des personnes prises en charge par l'aide sociale.

Il vaudrait bien mieux réformer l'aide sociale de manière sensée ; cela entraînerait une diminution des coûts à moyen et long terme et aiderait vraiment les personnes en difficulté. Le comité « Aide sociale efficace » oppose donc à la révision de la loi sur l'aide sociale un projet populaire avec les éléments suivants :

- Formation de perfectionnement ciblée des demandeurs d'emploi
- Respect dans le traitement des chômeurs de plus de 55 ans
- Prestations d'appoint conformes aux taux CSIAS reconnus dans toute la Suisse

Perfectionnement adapté des demandeurs d'emploi

Les qualifications professionnelles des demandeurs d'emploi ne cessent de gagner en importance. Le canton doit donc proposer une offre adaptée pour que les personnes à l'aide sociale puissent se perfectionner de manière ciblée afin de retrouver un emploi. Cette aide permettra de réduire les coûts de l'aide sociale. Les services sociaux doivent pouvoir obliger les bénéficiaires de l'aide sociale à participer à ces programmes de perfectionnement.

Respect dans le traitement des chômeurs de plus de 55 ans

Les personnes qui se retrouvent au chômage à plus de 55 ans après de nombreuses années de travail ne devraient plus être soutenues par des prestations de l'aide sociale, mais plutôt recevoir des prestations conformes aux dispositions sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI. Cela permettra de traiter ces personnes dans le respect de leur dignité, et de leur éviter de tomber dans la pauvreté pour avoir dû dépenser toute leur fortune avant l'âge de la retraite.

Participation de l'économie dans la réinsertion professionnelle

Pour que les personnes au bénéfice de l'aide sociale retrouvent un emploi, le canton doit collaborer étroitement avec le secteur privé et encourager des programmes et projets spécifiques. Elles pourront ainsi réintégrer plus rapidement et plus efficacement le marché du travail.

Prestations d'appoint selon des taux reconnus dans toute la Suisse

Les prestations d'appoint de l'aide sociale doivent se conformer aux directives CSIAS. Ces directives reconnues dans toute la Suisse ont été définies par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et permettent à tous les bénéficiaires de l'aide sociale de vivre décemment.

TROIS ARGUMENTS POUR LE PROJET POPULAIRE

Lutter contre la pauvreté, et non contre les pauvres

On peut lire dans la Constitution que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. Mais avec une coupe générale de 8 % de l'aide sociale, c'est contre les pauvres que l'on s'acharne, et non contre la pauvreté en tant que telle. Le projet populaire garantit que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent mener une vie digne, et réintégrer le marché du travail dans un poste correspondant à leurs compétences. C'est ainsi qu'on luttera efficacement contre la pauvreté.

Respect dans le traitement des chômeurs âgés, et non marginalisation

Les personnes qui se retrouvent au chômage à plus de 55 ans, après de nombreuses années de travail, ne devraient plus avoir à solliciter l'aide sociale, mais plutôt recevoir des prestations complémentaires. Cela n'engendrerait pas de coûts supplémentaires, mais permettrait au contraire de réaliser des économies au niveau de l'aide sociale du fait que les personnes plus âgées resteraient dans les offices de placement et augmenteraient ainsi leurs chances de réinsertion professionnelle.

Baisser durablement les coûts, et non les déplacer

La révision de la loi sur l'aide sociale permettra de baisser les coûts, mais non de traiter les causes de la pauvreté. Les programmes et les investissements visant à prévenir et lutter contre la pauvreté sont bien plus utiles et durables. Il s'agit surtout de soutenir les bénéficiaires de l'aide sociale dans leurs efforts de réinsertion dans le monde

Berne, le 25 avril 2019

ACCOMPAGNER AU LIEU DE STIGMATISER

Aujourd'hui, le comité « pour une aide sociale efficace » a présenté son argumentaire pour la votation sur le projet populaire « Aide sociale efficace » et la loi sur l'aide sociale. Pour ses contributeurs, une chose est claire : seul le projet populaire apportera un soutien durable aux personnes directement concernées. À moyen et à long terme, il allègera même davantage le budget de l'État que les coupes prévues dans la loi sur l'aide sociale, car il permettra de réinsérer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail.

Aujourd'hui, le comité « pour une aide sociale efficace » a présenté son argumentaire pour la votation sur le projet populaire « Aide sociale efficace » et la loi sur l'aide sociale. Contrairement au projet de coupe du conseiller d'État Schnegg, le projet populaire prévoit des mesures pour accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale au lieu de les stigmatiser. Le projet populaire repose sur trois éléments fondamentaux : des prestations d'appoint conformes à la CSIAS, une formation de perfectionnement ciblée des demandeurs d'emplois et le respect dans le traitement des chômeurs de plus de 55 ans.

Le comité est scandalisé par la tentative du conseiller d'État Schnegg d'influencer la votation avec des chiffres erronés. La députée socialiste au Grand Conseil Margrit Junker Burkhard invoque en particulier les coûts pour les chômeurs âgés : « Les chiffres du conseiller d'État Schnegg ont dû être revus à la baisse de 150 millions de francs après le rapport d'un bureau indépendant ! » Or c'est précisément pour ces derniers qu'il faut agir selon la députée verte au Grand Conseil Andrea de Meuron : « Un tiers des chômeurs âgés en fin de droit ne retrouve plus de travail, les autres se débrouillent avec des jobs à temps partiel ou des emplois précaires. »

Stéphane Beuchat, co-secrétaire général d'AvenirSocial, souligne quant à lui l'importance de la formation et de la qualification pour l'intégration professionnelle : « Dans un nouvel article, le projet populaire garantit que les bénéficiaires de l'aide sociale bénéficient d'offres de formation adaptées à leurs besoins. » De plus, un tiers de l'ensemble des récipiendaires de l'aide sociale sont mineurs et ne peuvent de toute façon pas être réinsérés sur le marché du travail. Ainsi, les coupes prévues dans la loi sur l'aide sociale concerneraient en grande partie des enfants aussi.

La députée au Grand Conseil Barbara Streit-Stettler rappelle au nom du PEV qu'un tiers supplémentaire des bénéficiaires de l'aide sociale travaille, mais ne gagne pas assez pour vivre : « Réduire les contributions de ces personnes, c'est les exclure encore davantage de la société. » L'accusation répétée selon laquelle certains bénéficiaires de l'aide sociale recevraient plus que certains salariés ne correspond pas non plus à la réalité. D'une part, ce genre de situation est extrêmement rare, et si c'était le cas, cela ne signifierait pas que l'aide sociale est trop élevée, mais bien que ces salaires sont trop bas. Thomas Näf, président de KABBA, tient des propos très clairs à ce sujet : « Ce n'est pas le niveau élevé des prestations de l'aide sociale qui est un scandale, mais les bas salaires. »

Renseignements complémentaires

Margrit Junker Burkhard, députée au Grand Conseil, vice-présidente du PS BE, 079 377 75 21

Andrea de Meuron, députée au Grand Conseil, présidente du groupe Les Verts, 079 695 75 75

Stéphane Beuchat, co-secrétaire général AvenirSocial, 079 778 34 12

Barbara Streit-Stettler, députée au Grand Conseil PEV, 079 783 54 78

Thomas Näf, président de KABBA, Comité des chômeurs et victimes de la pauvreté, 079 535 72 44

Comité « Pour une aide sociale efficace »

PS du canton de Berne | Les Verts du canton de Berne | PEV du canton de Berne | AvenirSocial | KABBA | La Gauche Berne | Angestellte Bern | Attac | PDC du canton de Berne | Organisation faitière des institutions sociales Bienne et région OIS | Juristes démocrates de Berne | GAP | Union syndicale du canton de Berne | GMS | Ja! | JS | Jeunes Verts | Jeune PEV | Comité Stop aux coupes | Kriso | Netzwerk Soziokultur Bern | PST | Eglises réformées Berne-Jura-Soleure | Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht | Unia | Verkehrt | SSP | ASMAC